

États financiers du Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2025



Canada

Rapport de gestion

Le Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée »), établi comme société d'État en 2008, imagine un monde où tout le monde valorise les droits de la personne et se fait le devoir de promouvoir le respect et la dignité de chaque personne. Son mandat est d'explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.

L'objectif premier du Musée est de s'acquitter de son mandat dans le cadre du régime de gouvernance et de reddition de comptes établi par la *Loi sur les musées* et la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans la mise en œuvre de sa mission, le Musée adhère à des pratiques exemplaires par l'entremise d'une culture de gestion qui favorise l'amélioration continue et une reddition de comptes complète au Parlement du Canada et à la population canadienne.

Le Musée remercie le gouvernement du Canada pour son soutien, y compris l'appui financier fourni dans le cadre du programme « Soutenir les musées nationaux du Canada et la Commission des champs de bataille nationaux » du budget 2023, et pour avoir reconnu le rôle important que les musées nationaux du Canada jouent dans la société canadienne.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le Conseil d'administration du Musée élabore une orientation stratégique pour l'organisme. Le plan quinquennal établi en 2024 par le Conseil d'administration pour la période de 2024 à 2029 est une vision audacieuse, s'appuyant sur les forces et les réalisations des dix premières années de fonctionnement du Musée.

Le plan comprend trois piliers stratégiques :

1. **Portée nationale** – Nous renforcerons notre présence en tant que musée pour l'ensemble de la population canadienne, partout au pays. Pour ce faire, nous élargirons notre programmation pour toucher davantage de personnes au Canada, nous repenserons notre contenu en ligne et numérique afin d'accroître notre rayonnement et d'améliorer l'accès à celui-ci, et nous renforcerons les relations entre le Musée et la population du Canada.
2. **Durabilité** – Nous aurons un impact durable aujourd'hui et pour les générations futures. Nous élaborerons et améliorerons des systèmes majeurs, notamment en matière de pratiques de conservation et de transformation numérique, afin de garantir des choix de contenu cohérents, responsables et percutants, soutenus par des équipes efficaces. Le Musée continuera de réduire l'impact environnemental de ses activités et de ses initiatives afin d'appuyer le plan climatique du gouvernement du Canada.
3. **Équité** – Nous constituerons une équipe engagée, efficace, représentative et ancrée dans les pratiques des droits de la personne. Nous développerons des structures internes pour soutenir une culture de respect, d'inclusion et de bien-être. Nous établirons des valeurs communes, que nous mettrons en pratique dans tous les aspects de notre travail, et nous favoriserons les droits de la personne et le renforcement de l'équité dans tous les secteurs.

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2025

RISQUES

Le Musée actualise continuellement son cadre de gestion des risques pour cerner, évaluer et atténuer tous les facteurs qui menacent de manière importante ses activités permanentes ou son succès à long terme. Nous continuerons à surveiller les risques sur une base continue.

APERÇU FINANCIER

Le nombre total de visites sur place pour l'exercice 2024-2025 s'est élevé à 189 044, soit une baisse par rapport aux 218 020 personnes ayant visité le Musée en 2023-2024. Dans le cadre de la programmation éducative du Musée, 23 821 élèves, enseignant-e-s et personnes accompagnatrices ont participé en personne et 9 165 ont participé à des excursions virtuelles, pour un total de 32 986, contre 20 732 élèves, enseignant-e-s et personnes accompagnatrices participant en personne et 7 270 élèves participant à des excursions virtuelles en 2023-2024.

Le site Web du Musée, droitsdelapersonne.ca, a attiré 1 678 087 visites au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, soit 12 % de plus que l'objectif fixé et 22 % de plus que l'année précédente, soit 1 377 430 visites.

Pour l'exercice 2024-2025, le Musée a connu un excédent des produits sur les charges de 0,2 million de dollars, contre un excédent de 0,8 million enregistré pour l'exercice 2023-2024. La baisse de l'excédent en 2024-2025 s'explique par la diminution des produits gagnés et des crédits parlementaires comptabilisés en tant que produits. La réduction des charges a compensé la baisse des produits.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Crédits parlementaires

En 2024-2025, le Musée a reçu des crédits de 28,6 millions de dollars (28,8 millions en 2023-2024). Les crédits parlementaires comprennent une aide de 1,7 million de dollars pour les musées nationaux (3,4 millions de dollars pour les ajustements de rémunération et l'aide aux musées nationaux en 2023-2024).

Le Musée a utilisé 0,5 million de dollars de crédits pour les immobilisations et aucun pour les dépenses (respectivement 0,5 million et 1,1 million de dollars en 2023-2024).

Le Musée a amorti 6,5 millions de dollars de crédits reçus au cours des années précédentes pour des immobilisations. Les crédits parlementaires déclarés selon la comptabilité d'exercice se sont élevés à 34,6 millions de dollars (35,8 millions en 2023-2024).

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2025

Produits

Les produits d'exploitation étaient de 1,9 millions de dollars en 2024-2025, soit une baisse de 17 % par rapport aux 2,3 millions de dollars de l'exercice précédent. Ce chiffre comprend les produits provenant des droits d'entrée, des adhésions, des programmes, des ventes de la Boutique, de la location des salles, du restaurant et des services de traiteur.

Les apports de 7,5 millions de dollars se composent en grande partie de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs de la part des partenaires de financement autres que le gouvernement du Canada, qui sont amortis sur la même période que les immobilisations achetées avec les apports. Les apports ont augmenté par rapport à l'année précédente (7,0 millions de dollars) grâce à une augmentation des commandites liées au Fonds Purge LGBT et aux dons d'objets. Les partenaires financiers sont la province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (Amis).

Charges

Le total des charges d'exploitation a été de 44,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2025, soit une baisse par rapport aux 45,0 millions de l'exercice précédent.

Voici la ventilation des charges par responsabilité essentielle :

- Les charges relatives au contenu, à la programmation et à la mobilisation du Musée se sont élevées à 14,8 millions de dollars, un montant similaire à l'exercice précédent.
- Les charges liées aux installations se sont élevées à 20,6 millions de dollars, comme dans l'exercice précédent.
- Les charges liées aux services internes se sont chiffrées à 9,2 millions de dollars contre 9,6 millions dans l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à la diminution des frais liés aux services professionnels.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le total de l'actif a diminué de 11,1 millions de dollars, passant de 264,6 millions au 31 mars 2024 à 253,5 millions au 31 mars 2025. Cette diminution s'explique par une baisse des immobilisations par suite de l'amortissement.

Le total du passif a diminué de 11,3 millions de dollars, passant de 250,5 millions au 31 mars 2024 à 239,2 millions au 31 mars 2025. Cette baisse est due à l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs.

L'actif net a augmenté de 0,2 million de dollars par rapport au 31 mars 2024, à 14,3 millions au 31 mars 2025, représentant un excédent des produits sur les charges de l'exercice.

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2025

PERSPECTIVES

Le Musée est déterminé à tirer parti des succès considérables qu'il a obtenus depuis son ouverture en 2014 et continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, le gouvernement du Canada et les Amis, dans le but d'évaluer ses besoins de financement à long terme. Les pressions actuelles sur les budgets de fonctionnement et d'immobilisations du Musée comprennent un marché touristique de plus en plus concurrentiel, une incertitude économique renouvelée liée à l'inflation, aux droits de douane et aux guerres commerciales et leur impact sur les dépenses de consommation, le travail nécessaire pour créer un musée équitable, et les besoins importants en immobilisations pour maintenir un musée numérique dans un bâtiment emblématique.

Dans une perspective d'avenir, le Musée a désigné le développement d'un centre d'apprentissage numérique (CAN) comme étant une priorité, offrant de plus grandes possibilités pour réaliser le mandat du Musée. Le CAN sera un espace de 465 mètres carrés unique en son genre dans l'Ouest canadien. Des technologies audiovisuelles intégrées et de pointe seront utilisées pour rapprocher virtuellement des publics éloignés à la programmation sur place, au moyen d'activités allant des discussions et des conférences aux programmes scolaires et aux spectacles publics. De plus, ce lieu de rassemblement et centre éducatif polyvalent permettra les rassemblements communautaires, la location de salles, la tenue de séminaires et de conférences, et bien plus encore. Ce projet est actuellement en phase de collecte de fonds et devrait passer à la phase d'appel d'offres pour la construction une fois que la majorité des fonds auront été réunis.

L'achèvement du CAN permettra à toute la population canadienne de participer à des programmes culturels, éducatifs, de réconciliation et de défense des droits de la personne grâce à des émissions intégrées en direct depuis le Musée. Il sera entièrement accessible aux personnes de toutes capacités et intégrera les tout derniers principes de conception inclusive.

Le Musée poursuivra ses efforts pour maximiser les produits gagnés. En partenariat avec les Amis, le Musée envisage aussi de compléter ses crédits parlementaires par des commandites et l'appui philanthropique.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a préparé les états financiers figurant dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction. Les états financiers comprennent des montants fondés nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux contenus dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction a conçu et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et son règlement, au règlement administratif du Musée et à l'instruction émise en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité d'audit et des finances. Le Comité, composé de cinq membres du Conseil d'administration du Musée, rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner la façon avec laquelle les responsabilités relatives aux états financiers sont acquittées, ainsi que pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité d'audit et des finances a examiné les présents états financiers et en a recommandé l'approbation au Conseil d'administration.

Le vérificateur externe de la Société, soit le Vérificateur général du Canada, examine les états financiers et en fait rapport au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, lequel est responsable du Musée canadien pour les droits de la personne devant le Parlement.

La directrice générale,



Isha Khan

Le chef de la direction financière.



Michael Schroeder, CPA

Le 25 juin 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons

et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances*

publiques et ses règlements, la *Loi sur les musées* et ses règlements, le règlement administratif du Musée canadien pour les droits de la personne ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, reading "Dennis Fantinic". The signature is fluid and cursive, with the first name "Dennis" and last name "Fantinic" clearly distinguishable.

Dennis Fantinic, CPA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 25 juin 2025

Musée canadien pour les droits de la personne

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars	2025	2024
Actif		
À court terme		
Trésorerie et trésorerie affectée (note 3)	21 139 \$	9 037 \$
Placements et placements affectés (note 4)	-	11 683
Créances (note 5)	194	277
Stocks	108	160
Charges payées d'avance	386	479
	21 827	21 636
Placements et placements affectés (note 4)	11 346	11 348
Collections (note 6)	1	1
Immobilisations (note 7)	220 372	231 647
Total de l'actif	253 546 \$	264 632 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 8 et 9)	3 799 \$	3 699 \$
Obligations découlant du contrat de location-acquisition (note 10)	277	264
Produits reportés	704	1 250
	4 780	5 213
Obligations découlant du contrat de location-acquisition (note 10)	1 049	1 206
Apports reportés (note 11)	19 310	18 835
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	214 067	225 198
Total du passif	239 206	250 452
Actif net		
Non affecté	9 361	9 201
Investi en immobilisations (note 13)	4 979	4 979
	14 340	14 180
Total du passif et de l'actif net	253 546 \$	264 632 \$

Droits contractuels et obligations contractuelles (note 18)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :



Benjie Nycum

Le président du Conseil d'administration,



Mark Berlin

Le président du Comité d'audit et des finances,

Musée canadien pour les droits de la personne

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2025	2024
Produits (tableau 1)		
Exploitation	1 891 \$	2 329 \$
Apports	7 503	7 045
Autres produits	790	689
Total des produits	10 184	10 063
Charges (tableau 2)		
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	14 770	14 806
Installations	20 620	20 601
Services internes	9 247	9 625
Total des charges	44 637	45 032
Excédent des charges sur les produits avant les crédits parlementaires	(34 453)	(34 969)
Crédits parlementaires (note 14)	34 613	35 782
Excédent des produits sur les charges	160 \$	813 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

	Sans restriction		Investi en immobilisations		Total	
Actif net au 31 mars 2023	8 388	\$	4 979	\$	13 367	\$
Excédent des produits sur les charges	813		-		813	
Actif net au 31 mars 2024	9 201	\$	4 979	\$	14 180	\$
Excédent des produits sur les charges	160		-		160	
Actif net au 31 mars 2025	9 361	\$	4 979	\$	14 340	\$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	2 062 \$	2 245 \$
Rentrées de fonds – apports	1 248	1 173
Rentrées de fonds – crédits parlementaires	28 066	28 322
Rentrées de fonds – autres produits	178	188
Sorties de fonds – membres du personnel et en leur nom	(17 986)	(17 723)
Sorties de fonds – fournisseurs	(12 742)	(13 862)
Intérêts reçus	760	447
Intérêts payés	(60)	(30)
	1 526	760
Activités d'investissement en immobilisations		
Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations	(2 148)	(2 172)
Produit de la cession d'immobilisations	30	-
	(2 118)	(2 172)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	-	(14 165)
Cession de placements	11 129	20 221
	11 129	6 056
Activités de financement		
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations	524	472
Apports provenant de sources non gouvernementales pour immobilisations	1 186	678
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(145)	(65)
	1 565	1 085
Augmentation nette de la trésorerie	12 102	5 729
Trésorerie et trésorerie affectée à l'ouverture de l'exercice	9 037	3 308
Trésorerie et trésorerie affectée à la clôture de l'exercice	21 139 \$	9 037 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

1. a) Pouvoir et mission

Le Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée ») a été constitué en vertu d'une modification de la *Loi sur les musées*, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Il est responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles.

Le Musée n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

Le gouvernement du Canada a approuvé le plan d'entreprise du Musée pour la période de planification de 2024-2025 à 2028-2029. Le résumé du plan d'entreprise a été déposé le 7 octobre 2024 et est disponible sur le site Web du Musée, droitsdelapersonne.ca.

b) Activités

Pour répondre à tous les aspects de son mandat, le Musée a divisé ses activités en trois secteurs qui se renforcent mutuellement :

Contenu, programmation et mobilisation du Musée

Expositions accessibles et engageantes, y compris en ligne

- Programmation qui favorise la réflexion et le dialogue
- Recherches, érudition et gestion des collections saines et équilibrées
- Rayonnement, mobilisation et services à l'échelle nationale
- Communications, marketing et relations de collaboration

Installations

- Exploitation de l'édifice
- Services de protection
- Infrastructure des technologies de l'information

Services internes

- Gouvernance d'entreprise
- Administration
- Génération de produits gagnés

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

c) Frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le Musée, comme toutes les autres sociétés d'État fédérales, a reçu une instruction (C.P. 2015–1105) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor conformément à ses obligations juridiques, et à présenter la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. Le Musée s'est conformé à cette directive et a mis en œuvre tous les amendements ultérieurs à la Directive du Conseil du Trésor sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférence et d'événements.

2. Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Le Musée a choisi d'appliquer la série 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif et applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

b) Actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie est constituée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

La trésorerie affectée et non affectée, les placements, les créances, les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif dans l'état des résultats.

Les actifs et les passifs financiers sont soumis à un test annuel de dépréciation à la date des états financiers, et toute dépréciation permanente est signalée dans l'état des résultats.

c) Stocks

Les stocks, qui se composent de marchandises pour la Boutique et de publications, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

d) Collections

La collection permanente, constituée d'archives, d'objets et d'œuvres d'art, représente une partie de l'actif du Musée et est présentée dans l'état de la situation financière à une valeur symbolique de 1 \$, en raison des difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

Les objets achetés pour la collection permanente sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets reçus en dons sont comptabilisés en charges avec des produits de dons compensatoires au cours de l'exercice d'acquisition.

e) Immobilisations

Les immobilisations qui appartiennent au Musée sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'élaboration d'un projet d'immobilisation est achevée, son coût est viré des immobilisations en cours à la catégorie d'immobilisation appropriée.

Les actifs comptabilisés en tant que contrats de location-acquisition sont initialement enregistrés à la valeur actualisée des paiements minimaux de location au début du contrat et sont amortis par leurs paiements annuels en principal, afin d'associer l'actif au passif correspondant, qui reflète le mieux l'expiration de l'avantage économique.

Le classement par composantes est appliqué à l'édifice et aux expositions, et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs ou des composantes, comme suit :

Actif	Vie utile
Édifice	
De base	40 ans
Composantes mécaniques et électriques	20 ans
Expositions	3 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations de l'édifice	5 à 20 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans
Développement des programmes d'entreprise	5 ans
Films	2 à 3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'un actif ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir ses services, sa valeur comptable nette est ramenée à sa valeur résiduelle, s'il en est.

f) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Presque tous les membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que le Musée doivent verser des cotisations pour payer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En vertu de la législation actuelle, le Musée n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations du Musée sont passées en charges au cours de l'exercice où les membres du personnel ont travaillé et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

ii) Avantages pour congés de maladie

Le Musée accorde aux membres du personnel des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. Le Musée comptabilise un passif et une charge pour les congés de maladie dans la période au cours de laquelle les membres du personnel rendent des services en échange des avantages.

iii) Prestations de maternité ou parentales

Les membres du personnel ont droit à des prestations de maternité ou parentales, telles que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est fonction des événements. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées en recourant à une méthode fondée sur les prévisions de paiements liés aux congés de maternité ou congés parentaux.

g) Constatation des produits

i) Activités du Musée

Les produits provenant des activités du Musée englobent la vente des droits d'entrée et des programmes, les ventes de la Boutique, la location des salles, les adhésions, un pourcentage des ventes du restaurant et des services de traiteur ainsi que les expositions itinérantes. Ils consistent en une obligation de prestation qui est satisfaite à un moment précis. Ces produits sont constatés au moment où les biens ou services sont livrés au client ou à la cliente, ou au fur et à mesure de leur livraison.

ii) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit du financement au Musée au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats au cours de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

iii) Apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales

Du financement peut être obtenu de diverses instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada, et d'autres sources non gouvernementales.

Les apports d'autres instances gouvernementales, l'aide de sources non gouvernementales et les dons qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales ainsi que les dons qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

iv) Dons en espèces et commandites

Les dons et les commandites non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dons, commandites et apports grevés d'une affectation externe sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats dans l'exercice où les obligations connexes sont remplies et les charges afférentes sont constatées. Le revenu de placement affecté est comptabilisé à titre de produit dans l'exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

v) Apports en nature et dons d'objets

Les produits et les charges compensatoires provenant de biens et services reçus en nature sont comptabilisés à leur juste valeur à leur réception. Les dons d'objets sont comptabilisés à leur juste valeur au cours de l'exercice où le dernier des trois critères précis est rempli : i) le Service des collections du Musée a approuvé le don de l'objet; ii) le transfert légal a eu lieu entre le donateur ou la donatrice et le Musée; iii) une juste valeur a été attribuée au don d'objet. Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la bibliothèque ou de la réserve de travail du Musée, il sera comptabilisé comme produit et inscrit à l'actif.

Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la collection permanente du Musée, il sera comptabilisé à titre de produit avec une charge compensatoire aux acquisitions pour la collection permanente.

Les apports en nature relatifs à des immobilisations amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière. Les apports en nature ayant trait à des immobilisations non amortissables sont comptabilisés comme actif net investi en immobilisations dans l'état de la situation financière.

Les apports en nature sont comptabilisés à la juste valeur du bien reçu.

vi) Produits d'intérêts

Les intérêts sont constatés en produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont constatées.

vii) Services des bénévoles

Chaque année, les bénévoles du Musée consacrent un nombre considérable d'heures de services. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous forme de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

viii) Produits reportés

Les produits reportés représentent des fonds reçus par le Musée de commandites, des produits des expositions itinérantes, de la vente de cartes-cadeaux, de paiements anticipés et de dons qui sont désignés pour aider la programmation qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens et services.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

h) Charges

Une charge qui contribue directement à une activité décrite à la note 1. b) est attribuée en totalité à cette activité.

i) Conversion de devise

Les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change à la date de l'état de la situation financière. Les opérations libellées en dollars américains sont comptabilisées selon le cours de change à midi à la date de l'opération.

Les gains de change réalisés sont comptabilisés comme autres produits dans l'état des résultats. Les pertes de change réalisées sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats.

j) Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP)

Le Musée et les Amis du MCDP sont apparentés en vertu de l'influence notable que le Musée exerce sur ces derniers. Les Amis du MCDP sont une entité juridique distincte, enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur les bénéfices. Les Amis du Musée ont pour mission de solliciter et d'obtenir des dons importants pour soutenir le mandat du Musée et l'aider à concrétiser sa vision. Les états financiers des Amis du MCDP n'ont pas été consolidés dans les états financiers du Musée.

k) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, le Musée peut être exposé à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou manquent de se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers du Musée.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses touchant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les passifs éventuels et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations. Ces estimations sont examinées trimestriellement et les ajustements qui deviennent nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

m) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

- i) les opérations interentités sont évaluées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouvrés;
- ii) les biens et services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés. Le Musée reçoit à titre gracieux des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

n) Autres opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

3. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie affectée est constituée de l'encaisse détenue sur le compte bancaire distinct du Musée provenant de crédits parlementaires qui sont affectés à des exigences de fonctionnement et d'immobilisations et utilisés selon les besoins.

	2025		2024	
Trésorerie	8 965	\$	5 947	\$
Trésorerie affectée	12 174		3 090	
	21 139	\$	9 037	\$

La variation de la trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

	2025		2024	
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 090	\$	1 857	\$
Ajouter les produits d'intérêts reportés	626		362	
Ajouter les placements affectés arrivés à échéance	9 061		3 469	
Déduire les sommes utilisées pour l'acquisition d'immobilisations	(603)		(2 598)	
Solde à la clôture de l'exercice	12 174	\$	3 090	\$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

4. Placements et placements affectés

Au 31 mars 2025, le Musée détenait des certificats de placement garanti à un coût après amortissement de 11 346 \$ et d'une valeur nominale de 11 062 \$ (2024 – 23 031 \$ et 22 190 \$) comportant un taux de rendement annuel de 3,90 % (2024 – de 3,90 % à 5,06 %) et une date d'échéance du 3 août 2027 (2024 – du 15 juillet 2024 au 3 août 2027). Les certificats de placement garanti à long terme sont rachetables avant l'échéance. Les placements affectés proviennent de crédits parlementaires qui sont affectés à des projets d'immobilisations et utilisés selon les besoins.

	Non affecté	Affecté	Total en 2025
Certificats de placement garanti	4 199 \$	7 147 \$	11 346 \$
Portion arrivant à échéance au cours du prochain exercice	-	-	-
Portion à long terme	4 199 \$	7 147 \$	11 346 \$

	Non affecté	Affecté	Total en 2024
Certificats de placement garanti	6 975 \$	16 056 \$	23 031 \$
Portion arrivant à échéance au cours du prochain exercice	(2 775)	(8 908)	(11 683)
Portion à long terme	4 200 \$	7 148 \$	11 348 \$

5. Créances

	2025	2024
Somme à recevoir des Amis du MCDP	11 \$	11 \$
Taxes remboursables	102	123
Location des salles et commissions	44	129
Autres	37	14
	194 \$	277 \$

La valeur comptable des créances du Musée équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

6. Collections

Le Musée conserve des archives, des objets et des œuvres d'art. Ces objets et les informations qui s'y rapportent sont conservés et développés par différents services du Musée.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le Musée a acquis des objets pour un montant de 1 \$ (nul en 2024) et a reçu en don des objets d'une juste valeur de 155 \$ (nulle en 2024) pour la collection permanente.

Le Musée n'a comptabilisé aucun produit de la vente d'objets de la collection permanente pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

7. Immobilisations

	Coût 2024	Entrées	Sorties	Virements	Coût 2025
Terrains	4 979	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 4 979
Édifice					
De base	238 625	-	-	-	238 625
Composantes mécaniques et électriques	48 660	164	-	-	48 824
Expositions	51 776	1 172	(630)	162	52 480
Matériel informatique et logiciels	7 477	35	(3 338)	-	4 174
Améliorations de l'édifice	7 957	337	(114)	95	8 275
Mobilier et matériel	2 846	5	(169)	30	2 712
Développement du site Web	2 145	-	-	-	2 145
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	-	-	1 134
Films	168	-	(52)	-	116
Projets d'immobilisations en cours	1 445	123	(32)	(287)	1 249
Immobilisations	367 212	\$ 1 836	\$ (4 335)	\$ -	\$ 364 713

	Amortissement cumulé 2024	Charge d'amortisse- ment	Sorties	Amortissement cumulé 2025
Édifice				
De base	60 995	\$ 5 967	\$ -	\$ 66 962
Composantes mécaniques et électriques	24 833	2 437	-	27 270
Expositions	33 462	3 645	(591)	36 516
Matériel informatique et logiciels	5 969	158	(3 338)	2 789
Améliorations de l'édifice	4 959	553	(98)	5 414
Mobilier et matériel	2 265	140	(169)	2 236
Développement du site Web	1 834	89	-	1 923
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	-	1 134
Films	114	35	(52)	97
Immobilisations	135 565	\$ 13 024	\$ (4 248)	\$ 144 341

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	Valeur comptable nette 2025		Valeur comptable nette 2024	
Terrains	4 979	\$	4 979	\$
Édifice				
De base	171 663		177 630	
Composantes mécaniques et électriques	21 554		23 827	
Expositions	15 964		18 314	
Matériel informatique et logiciels	1 385		1 508	
Améliorations de l'édifice	2 861		2 998	
Mobilier et matériel	476		581	
Développement du site Web	222		311	
Films	19		54	
Projets d'immobilisations en cours	1 249		1 445	
Immobilisations	220 372	\$	231 647	\$

Les terrains ont été donnés au Musée le 15 avril 2009. Si les terrains ne sont plus utilisés aux fins du Musée ou pour toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs, la propriété de ces terrains retournera à la Ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation.

La charge d'amortissement de l'exercice clos le 31 mars 2025 est de 13 081 \$ (12 888 \$ en 2024).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, le Musée a radié la valeur comptable nette restante de 49 \$ liée aux améliorations apportées aux bâtiments et a cédé du matériel d'exposition d'une valeur comptable nette de 38 \$ (2024 – Dépréciation de 2 \$ liée aux accessoires fixes de la Boutique).

Les projets d'immobilisations en cours représentent les coûts engagés pour les biens en cours d'élaboration ou de développement. Au 31 mars 2025, ce montant comprenait le Centre d'apprentissage numérique et les améliorations apportées au bâtiment (2024 - ce montant comprenait le Centre d'apprentissage numérique, les améliorations apportées au bâtiment et les expositions).

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2025		2024	
Païement en remplacement d'impôts	757	\$	685	\$
Créditeurs liés à l'exploitation	3 005		2 579	
Créditeurs liés aux immobilisations	13		334	
Avantages sociaux futurs (Note 9)	24		96	
Retenue	-		5	
	3 799	\$	3 699	\$

La valeur comptable des crédoiteurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Presque tous les membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que le Musée doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple de la cotisation exigée du personnel. Le taux de cotisation exigé de l'employeur est fonction de la date à laquelle le membre du personnel est devenu participant au régime. Pour les membres du personnel ayant une date d'entrée en service antérieure au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,01 fois la cotisation du membre du personnel (2024 – 1,02 fois) et, pour ceux ayant une date d'entrée en service ultérieure au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,00 fois la cotisation du membre du personnel (2024 – 1,00 fois) pour un seuil salarial défini. Pour la partie des salaires supérieure à ce seuil, le Musée est tenu de cotiser à raison de 5,09 fois la cotisation du membre du personnel (2024 – 4,63 fois).

Les cotisations du Musée et du personnel au régime pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Cotisations du Musée	1 296 \$	1 325 \$
Cotisations du personnel	1 231	1 249

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et indexées à l'inflation.

b) Congés de maladie, prestations de maternité ou parentales et autres avantages

	2025	2024
Obligations au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	96 \$	88 \$
Charge pour l'année	124	186
Prestations versées au cours de l'exercice	(196)	(178)
Obligations au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	24 \$	96 \$

Les obligations au titre des prestations constituées sont présentées avec les comptes créditeurs et les passifs au titre des avantages sociaux futurs (note 8).

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

10. Obligations découlant du contrat de location-acquisition

Au cours de l'exercice, le Musée a mis en œuvre une modernisation et un remplacement de son réseau informatique de base par le biais d'un contrat de location-acquisition d'une durée de cinq ans. La direction a l'intention de s'acquitter complètement de son obligation au titre du contrat et de devenir propriétaire de tous les équipements informatiques, matériels et logiciels du réseau en 2029-2030, lors du paiement final.

	2025
Total des paiements minimaux futurs de location ⁽¹⁾	1 581 \$
Déduire les intérêts implicites	(255)
Valeur actuelle des obligations de financement	1 326
Portion à court terme	277
Portion à long terme	1 049
	1 326 \$

(1) Les montants à payer en vertu du contrat de location-acquisition sont basés sur le taux d'intérêt nominal fixe de 8,31 %, pour une période de cinq ans, établi au moment de la signature du contrat.

Les paiements minimaux futurs, par année, au titre de l'obligation de financement sont les suivants :

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Total des paiements minimaux futurs liés au contrat	376	376	376	281	172

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

11. Apports reportés

Les apports reportés, affectés aux exigences futures d'immobilisations et de fonctionnement, ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	2025		2024	
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 835	\$	20 796	\$
Entrées				
Produits d'intérêts reportés	779		948	
	779		948	
Sorties				
Montants virés aux apports reportés afférents aux immobilisations	(304)		(1 801)	
Montants constatés en produits	-		(1 108)	
	(304)		(2 909)	
Solde à la clôture de l'exercice	19 310	\$	18 835	\$

12. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations achetées, mais non complètement amorties pendant l'exercice, sont comme suit :

	2025		2024	
Solde à l'ouverture de l'exercice	225 198	\$	235 653	\$
Montants virés des apports reportés	304		1 801	
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations (note 14)	524		472	
Apports en commandites pour l'acquisition d'immobilisations	1 152		162	
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations	(13 111)		(12 890)	
Solde à la clôture de l'exercice	214 067	\$	225 198	\$

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

13. Actif net investi en immobilisations

L'actif net investi en immobilisations se compose des terrains donnés par la Ville de Winnipeg et The Forks Renewal Corporation comme suit :

	2025		2024	
Immobilisations	220 372	\$	231 647	\$
Moins les montants financés par				
Contrat de location-acquisition	(1 326)		(1 470)	
Apports reportés	(214 067)		(225 198)	
Solde à la clôture de la période	4 979	\$	4 979	\$

14. Crédits parlementaires

	2025		2024	
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	28 590	\$	25 393	\$
Montant du Budget supplémentaire des dépenses et virements	-		3 401	
Total des crédits parlementaires approuvés pour l'exercice en cours	28 590		28 794	
Déduire les crédits parlementaires de l'exercice considéré non constatés en produits :				
Montants utilisés pour l'achat d'immobilisations (note 12)	(524)		(472)	
Ajouter les crédits parlementaires des exercices antérieurs constatés en produits au cours de l'exercice :				
Amortissement d'apports reportés afférents aux immobilisations	6 547		6 351	
Montants affectés utilisés au cours de l'exercice pour des éléments passés en charges aux fins comptables	-		1 109	
Crédits parlementaires constatés en produits au cours de l'exercice	34 613	\$	35 782	\$

15. Gestion des risques financiers

Le Musée est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ces risques n'ont aucune incidence importante sur les états financiers du Musée. Il n'y a eu aucun changement dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent, ni dans les pratiques utilisées pour gérer les risques.

Le mandat du Comité d'audit et des finances précise qu'il doit s'assurer que le Musée détermine ses principaux risques et que la direction en fasse le suivi et les contrôle. Le Conseil d'administration surveille les systèmes et pratiques de contrôle interne du Musée et voit à ce que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que le Musée subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers que le Musée détient et qui se composent de la trésorerie affectée et non affectée, des placements et des créances.

Au 31 mars 2025, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale du Musée au risque de crédit.

i) Trésorerie affectée et non affectée et placements

Le Musée gère le risque de crédit lié à la trésorerie affectée et non affectée et aux placements en faisant affaire exclusivement avec des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration pour orienter ses décisions de placement. Le risque de crédit est réduit considérablement en s'assurant que les actifs sont placés dans des instruments qui sont garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux et des banques canadiennes figurant à l'annexe I.

ii) Créances

L'exposition du Musée au risque de crédit associé aux créances est évaluée comme étant faible en raison surtout du profil démographique des créanciers du Musée, dont le type de créancier et le pays où le créancier effectue ses activités.

b) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque des variations des prix du marché, tels que les taux de change ou les taux d'intérêt, qui peuvent influencer sur les résultats du Musée ou la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Au 31 mars 2025, le Musée n'avait aucun risque de taux d'intérêt ou autre risque de prix important.

i) Risque lié aux devises

Les actifs et les passifs financiers du Musée sont libellés en dollars canadiens, soit sa monnaie de fonctionnement. Le risque lié aux devises peut survenir dans le cadre de certains contrats qui peuvent être libellés en devises, notamment en dollars américains. Au 31 mars 2025, le Musée n'avait aucun risque important lié aux devises.

Bien que la direction surveille l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégies externes de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est négligeable.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

Le Musée gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues de manière à

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun, tant dans des conditions normales qu'en période difficile, tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2025, le Musée disposait d'une trésorerie et de placements à court terme non affectés de 8 965 \$ (8 722 \$ en 2024) et de placements à long terme non affectés de 4 199 \$ (4 200 \$ en 2024).

Les échéances des passifs financiers du Musée, constitués de créditeurs et de charges à payer de 3 799 \$ au 31 mars 2025 (3 699 \$ en 2024), sont dues dans les six mois.

16. Opérations entre apparentés

Le Musée est lié aux Amis du MCDP, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada et aux principaux dirigeants. Le Musée transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités, à la juste valeur, à moins d'indication contraire.

Les Amis du MCDP réunissent des fonds provenant de particuliers, de fondations, d'instances gouvernementales, d'organisations et de sociétés afin d'aider le Musée. Les Amis du MCDP sont responsables de financer leurs propres charges d'exploitation au moyen de dons provenant du secteur privé et d'autres sources. Les apports que les Amis du MCDP versent au Musée pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports reportés dans l'état de la situation financière et sont virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés. Les apports des Amis du MCDP qui sont affectés à des fins déterminées seront reportés et comptabilisés en résultat au fur et à mesure que les charges connexes seront engagées. Les apports non affectés seront comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils seront reçus.

Les opérations suivantes avec les Amis du MCDP sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. Le Musée a fourni des coûts indirects de soutien administratif comprenant des locaux et des services, dont la sécurité, le service de conciergerie et d'autres services et commodités pour des frais de 1 \$ par année.

Les charges directes relatives à une entente d'échange et à une entente de services professionnels ont été payées par le Musée pour les Amis du MCDP et se sont élevées à 376 \$ (373 \$ en 2024). Les montants totaux imputés aux Amis du MCDP pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 étaient de 376 \$ (373 \$ en 2024). Le total des sommes à recevoir des Amis du MCDP relatives à ces frais est nul (nul en 2024).

À part les salaires et les avantages sociaux, le Musée n'a pas eu d'opérations avec ses principaux dirigeants. Ces derniers sont ces personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Musée et incluent les membres de l'équipe de la haute direction et de son Conseil d'administration.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

17. Droits contractuels et obligations contractuelles

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des produits dans l'avenir. Les obligations contractuelles sont des obligations qui deviennent des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords en cause sont remplies.

Au 31 mars 2025, le Musée avait des droits contractuels découlant de contrats de produits conclus, qui comprennent des commandites et la location de salles.

Les obligations contractuelles proviennent des contrats et engagements à long terme pour du matériel et des services.

Les encaissements et décaissements minimaux futurs par exercice sont les suivants :

	Droits contractuels	Obligations contractuelles
2025-2026	450 \$	2 926 \$
2026-2027	29	920
2027-2028	48	581
2028-2029	5	344
2029-2030 et au-delà	5	28
	537 \$	4 799 \$

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période en cours. Les charges figurant dans l'état des résultats ont été reclassées afin de les réaffecter selon les centres de coûts du Musée, et les charges figurant au tableau 2 ont été reclassées afin de les réaffecter selon leur nature.

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

Tableau 1 – Tableau des produits

Produits d'exploitation

	2025		2024	
Droits d'entrée et programmation				
Droits d'entrée générale	593	\$	749	\$
Adhésions	38		59	
Programmes éducatifs	6		5	
Programmes publics	57		71	
Ventes de la Boutique	409		581	
Location des salles	567		661	
Restaurant et services de traiteur	218		203	
Expositions itinérantes	3		-	
Total	1 891	\$	2 329	\$

Apports

	2025		2024	
Produit lié à l'amortissement des apports reportés	6 564	\$	6 539	\$
Apports des Amis du MCDP				
Dons en espèces et commandites	328		327	
Dons en nature	29		88	
Dons en espèces et commandites	420		68	
Apports en nature et dons d'objets	162		23	
Total	7 503	\$	7 045	\$

Autres produits

	2025		2024	
Produits d'intérêts	612	\$	505	\$
Recouvrement des coûts des Amis du MCDP	167		164	
Divers	11		20	
Total	790	\$	689	\$

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

Tableau 2 – Tableau des charges

	2025		2024	
Coûts liés au personnel	18 420	\$	17 939	\$
Amortissement et radiation des immobilisations	13 081		12 890	
Paiement en remplacement d'impôts	2 786		2 684	
Services professionnels et spéciaux	2 518		2 992	
Opérations de construction	2 485		2 470	
Infrastructure et systèmes de gestion de l'information	1 718		1 525	
Matériaux et fournitures	813		1 208	
Voyages et frais d'accueil	619		670	
Services publics	554		577	
Marketing et communications	459		868	
Expositions	273		316	
Réparations et entretien	267		328	
Coût des ventes	245		336	
Autres	183		199	
Collections	156		-	
Intérêt sur les obligations liées au contrat de location-acquisition	60		30	
Total des charges	44 637	\$	45 032	\$



Musée canadien pour
**les droits de
la personne**